

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 17 (1879)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Aux dames  
**Autor:** Saverny, Marie de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-185109>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.  
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 18 Janvier 1879.

Un événement récent a failli briser à jamais les liens d'amitié et de tendre sympathie qui unissent depuis des siècles les cantons de Vaud et de Berne. Le *Handels-Courrier* est venu tout à coup jeter l'alarme au sein de nos populations vinicoles en se faisant l'organe d'un cabaretier engageant ses collègues à ne plus acheter nos vins, vu notre attitude politique dans la question du Gothard.

On se demandait de divers côtés ce que nous allions devenir en présence d'une pareille épreuve : plus de Bernois en courses d'affaires sur nos côtes; plus de dégustations fraternelles avec nos confédérés de la Suisse allemande; plus de conversations autour du *guillon*, dans cette langue si mélancolique et si musicale de l'Oberland ou du Guggisberg.

Puis, envisageant ensuite avec calme la situation, ne nous décourageons point, avons-nous dit, mais prenons une juste et légitime revanche; prenons le solennel engagement de laisser aux Bernois leur choucroute, que nous avons mangée jusqu'ici par pur dévouement, par esprit de confraternité helvétique, et parce qu'elle est le seul produit allemand que les tendances révisionnistes n'aient point altéré: Il faut le reconnaître, la choucroute de Berne est restée ce qu'elle était aux plus beaux jours du pacte de 1848.

D'un autre côté, nos sociétés de musique faisaient vœu de ne plus jouer le *Rufst du mein Vaterland* dans les fêtes populaires, attendu que cet air provoque presque inévitablement ce refrain chanté par l'assistance: « Aimez-vous la choucroute..... avec du lard? » refrain qui constitue une réclame en faveur d'un aliment dont nous pouvons parfaitement nous abstenir.

Et pendant que dans les belles vallées de l'Oberland, de l'Emmenthal ou du Jura bernois, nos chers confédérés feront une cure de petit-lait, ou savoureront l'eau-de-vie de pommes de terre, nous verrons perler dans nos verres les vins du cru et trinquer gaiement en répétant :

Bon Vaudois, quand je vois mon verre  
 Plein de ce vin couleur de feu,  
 Je songe, en remerciant Dieu,  
 Qu'ils n'en ont pas du même à Berne.

*Dernières nouvelles.* La situation paraît vouloir se détendre. Le complot d'Herzogenbuchsee a complètement fait fiasco, trois gogotiers seulement ayant répondu à l'appel. Trop peu nombreux pour délibérer d'une manière efficace, ils se sont bornés à boire cinq bouteilles d'Yverne, afin de s'assurer, par une saine pratique, si oui ou non ils pourraient renoncer au vin vaudois.

L'Yverne eut facilement raison de nos trois confédérés, et, la gaîté prenant le dessus, ils ne purent s'empêcher de dire en levant la séance :

« Ce tiable de vin est également tu de même amikal ! »

L. M.

*Aux dames.* — Si nous en croyons une chronique de M<sup>me</sup> de Saverny, une grande émotion régnerait dans le camp féminin au sujet des modifications que vont subir les costumes. On va ressusciter l'ombre de l'ancien panier; nous disons l'ombre, car la robe collante lutte énergiquement, et jamais, en fait de modes, les choses ne reparaissent identiquement les mêmes. Avec les mœurs actuelles si différentes, les appartements mesquins, les voitures, les omnibus, les chemins de fer, il semble absolument impossible que les femmes s'affublent de cet énorme compagnon comme au siècle passé.

Le panier, tel qu'il se portait sous Louis XV et Louis XVI, consistait en une espèce de hotte à clairevoie, en bonnes baguettes d'osier, inflexibles, grosses comme le petit doigt, solidement établies sur des tringlettes en fer et entourées de ficelle aux endroits fortifiés; le côté plat se posait sur la hanche, un peu en arrière, le bout pointu en haut et l'ouverture en bas, faisant éventail.

Sur cette machine résistante, on étalait les lourdes jupes de brocart aux riches dessins. Quant à la femme incluse entre ces deux énormes appendices, elle s'arrangeait comme elle pouvait; toute forme et toute grâce disparaissaient. Le buste, la figure et la coiffure n'avaient qu'à compenser le déficit. A la fin, cependant, on se permettait les demi-paniers, qui étaient beaucoup moins disgracieux. C'est par eux que nous allons commencer en l'an de grâce 1879.

Deux variétés de paniers se vont porter pour rendre les robes bouffantes sur les hanches; l'une en crinoline, ajustée à la robe même par les couturières, qui se piqueront d'y imprimer leur cachet per-

sonnel ; l'autre, fabriquée à part chez les marchands de corsets, jupons et tournures, en lames d'acier flexibles comme les anciennes cages. Ces paniers, commençant à une main au-dessous de la hanche, auront environ 30 à 40 centimètres de hauteur, et l'étoffe qui les recouvre les reliera l'un à l'autre ; ils commenceront sur le côté et par derrière ; un espace vide sera laissé au milieu, entre les deux paniers. Cet espace permettra de s'asseoir avec une facilité relative ; le « juponnage » et l'ampleur de la jupe combleront ce vide, qui serait sans cela fort disgracieux, et, disons-le, un peu grotesque.



#### L'incendie.

*Bambochade en langage genevois.*

Ah ! te voilà, Carisot, eh bien ! as-tu été au feu, cette nuit ? — Au feu ? Est-ce qu'on a crié à l'eau cette nuit ? Je ne me suis aparçu de rien, moi, j'ai dormi comme un plot jusqu'à ce matin à huit heures. — Ah ! Dieu me damne ! il faut être sourd comme un toupin, pour ne s'être aparçu de rien avec un pareil brouhar qui z'y a eu toute la nuit. Moi qui ai le sommeil léger comme une rate, je me lève aux premiers cris d'a l'eau, tout en pantet j'ouvre la fenêtre et je demande : Où est-ce ? Où est-ce ? — En n'haut la Tour de Boë ! qu'on me répond.

Ah ! mon Dieu ! que je me dis, si c'était chez Goncet le remueur ou bien chez la Jossau, la vendueuse de biscômes, qui demeure à côté ; ces pauvres diables n'auraient pas besoin de ça y sont assez minables tous les deusse !

Je ne me donne pas le temps de m'habiller, j'enfile un crouye broustou avec ma roupe par dessus, et je cours en grolles avec ma seille à la main.

Ce n'était pas en n'haut la Tour de Boë, c'était en n'haut Bémont, à un certain sacré endroit qui va tout de guinguoine comme l'allée du Cul du Chien. Y n'y avait pas une seringue d'arrivée. Quand je vis qu'y sentait le brûle à crever, et qu'on voyait la fumée qui sortait par les vantaux d'un certain carcagnou de chambre à plein pied, je dis : Ah ! mon Dieu ! voilà un feu qui a gonvé toute la nuit : y aura bien du mal ! Y avait par là trois ou quatre piournes de femmes tout époulaillées qui faisaient des brâllées de mâlevie, et une troupelée de fichus charoupes qui restaient là, plantés comme des idoines tout ébalourdis à regarder la fumée.

Je leur dis : Sacribleu ! Y ne s'agit pas de rester là à patenocher en attendant les seringues ; puisqu'on a loqueté à la porte, et qu'on ne répond pas, y faut la mettre en bringue.

Moi qui ai une bonne pugne ; je vous chigougne le péclet vigoureusement et fishe la porte en dedans, quand j'eus avancé quelques pas, la fumée et la flamme étaient si fortes, qu'il fallut me retourner en darnier, avec le col de mon habit et mes cheveux tout suclés.

Heureusement que ces fichus patenoches de pom-

piers arrivent avec la seringue de Chantepoulet.

On fit la chaîne avec des sciaux et des seilles jusqu'au bourneau du bas de la Cité ; et après quelques bonnes gicées, on fut maître du feu.

M'sieu, quand on entre dans ce croton de chambre, on trouve une femme étendue par terre d'à bouchon, toute brûlée, et la moitié du corps en greubons.

C'était la chose la plus z'hideuse qu'on puisse voir. On croyait d'abord que c'était une certaine gourgandine de Lyon qui était venue demeurer dans le quartier ; mais on vit ensuite que c'était la vieille redasse de Pignolet.

Y paraît qu'on y avait fait la tamponne le soir, et qu'ayant trop fioulé au lieu de se coucher, elle s'était endormie sur son covet en faisant le casornet, et puis que le feu avait pris à ses z'hardes et à son lit.

J'ai eu là une fière tarente, je t'en répond ; mais enfin, à part une gonfle à la main et un peu de rouche pour avoir gardé mes habits tout trempés, je m'en suis tiré saink-et-sauf.

Pourtant quand je suis rentré à la maison, y faut bien y dire, j'avais le cœur diablement savaté d'avoir vu ce cadavre tout en greubons. Ma femme me disait : Y faut te faire une saigne, y faut te mettre les sangsues... Hé ! vous ; c'est bien moi qui vais me potringuer pour une peur. Je me suis flâné un verre de riquiqui sur la conscience, et puis n... i ni, c'est fini, ni vu ni connu. Je m'en vais au sarcle faire l'heure sèche avec Mottu, qui paye les séchots. Adieu, à revoir.

#### Lo lão et la prima.

La fan fâ saillî lo lão dão bou, se diont lè vîlho, et sti an que y'a tant dè nái, cllião bêtés sont bin d'obedjès dè s'appedansî iô le pâovont, et ne faut pas tant lão z'ein volliâi, se vignont roûdâ déveron lè mâisons po tâtsi dè sè repétrê on bocon. L'est po cein que Lolo à la Samina est z'u y'a cauquiè temps ein vela po trovâ lo président dè clia sociétâ que reveindzè lè bêtés contré lè dzeins, qu'on lâi dit « Société protétrice. »

— Bon vépro ! que fâ Lolo à cé l'hommo.

— Serviteu ! que repond l'autro, que dités-vo dè bon ?

— Oh ! vouaique ! vegné vers vo po vairè se n'iarâi pas moian d'avâi 'na prima ?

— Et porquiet ; qu'ai-vo fê ?

— Eh bin ! vo vé deré : Y'é sauvâ la via à n'on gros bougro dè lão, qu'aré bin pu éterti avoué cé dordon, se y'avé volliu (et montrâvè on chaton que l'avâi apportâ avoué li), m'a y'é renasquâ e l'é laissi corrè ; mè fasâi pedi.

— Et iô étâi cé lão ; et qu'avâi-te fê ?

— Ma balla-mère portâvè on eimbottâ dè crinsès âi dzenelhiès et à l'avi que l'a âovai la dzenelhire, lo lão qu'êtâi catsi derrâi lè z'éboitons, à respect lâi châotè dessus, que vouâiquie la vilhe lè quattro fai ein l'ai, ein faseint dâi sicilliâiès dè la metsance,